

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CLERMONT-SOUBIRAN**  
Délibération n° : 27/2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 9

Présents : 6

Votants : 7

L'an deux mille dix huit, le cinq juin, le Conseil Municipal de la Commune de Clermont-Soubiran, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Marie, sous la présidence de Mr DEPASSE Guy, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29/05/2018

Présents : Mrs DEPASSE.TERRIE. VITRAC. FOURNIER. Mmes SIMME. OREJA.

Absent(s) excusé(s) : P. Terrenne, C. Zorzenone et M. Dordé

Pouvoirs : M. Dordé a donné pouvoir à S. Terrié

Secrétaire de séance : C. Simme

**Objet : Conditions d'occupation des concessions-columbariums des cimetières de St-Pierre-de-Malaure, de Coupet et du Bourg**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de réviser les modalités d'attribution des concessions-columbariums aux cimetières du Bourg, de St-Pierre-de-Malaure et de Coupet.

Il propose que la durée des concessions-columbariums soit portée à 50 ans et que le tarif unique reste inchangé, soit 400 € quel que soit le cimetière.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'appliquer le tarif et mode d'attribution des concessions-columbariums dans les conditions indiquées ci-dessus, quel que soit le cimetière.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 08/02/2008 visée le 18/02/2008.

Publié le : 05/06/2018

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié et notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 05/06/2018

Four copie conforme :

En Mairie, le 05/06/2018

Le Maire,

Guy DEPASSE

